



Fédération Syndicale Unitaire

Adresse :

SNUipp – FSU 26
Maison des Syndicats
17, rue Georges Bizet
26 000 VALENCE

Tél. : 04.75.56.77.77

E-mail : snu26@snuipp.fr

Site : <http://26.snuipp.fr>



F.S.U.

Fédération
Syndicale

Unitaire
Education
Enseignement
Recherche
Culture

Valence, le 8 décembre 2015

Les Secrétaires départementaux
du SNUipp-FSU de la Drôme

à

Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des Services
De l'Education Nationale de la Drôme

Objet : Mise en œuvre des PPMS

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Le SNUipp-FSU de la Drôme souhaite vous faire part de ses inquiétudes quant à la mise en application des consignes de sécurité survenues depuis les tragiques attentats du 13 novembre dernier.

Si dans le cadre de l'Etat d'urgence, il est tout à fait logique que les agents de la fonction publique d'Etat participent d'une vigilance accrue, les enseignants ne peuvent raisonnablement se voir assigner de nouvelles missions qui ne relèvent clairement pas de leurs compétences.

En effet, le « guide d'élaboration du PPMS », annexe de la circulaire n° 2015-205 du 25-11-2015, se propose de repeindre les enseignants en agents de sécurité en charge de définir les mesures à mettre en œuvre en cas d'« *attentat ou intrusion extérieure* ».

Ainsi, une fois que les enseignants auront « *localisé la menace* » et « *déterminé le type d'armes* » utilisées, ils pourront « *demandeur un silence absolu* » à leurs élèves et « *barricader les portes* ». Pense-t-on raisonnablement mettre les enseignants en situation de répondre à des attaques d'individus armés dans les écoles.

Pour le SNUipp-FSU ces injonctions sont dangereuses car elles laissent penser que les actions entreprises pourraient être suffisantes ou adaptées. Si l'Etat souhaite protéger ses concitoyens de la menace terroriste qui plane sur son territoire il n'a d'autres choix que de s'en donner les moyens humains et matériels.

Les enseignants restent bien seuls face à ces injonctions ! La réactualisation des PPMS et la mise en œuvre d'exercices sous un délai de trente jours nous semblent parfaitement intenables. De plus, certaines circonscriptions ont communiqué en direction des directeurs et directrices d'école, mais pas d'autres...

Pour le SNUipp-FSU de la Drôme, nous sommes clairement dans des effets d'annonces ministérielles qui cèdent au régime de l'information continue où la réplique immédiate prime sur toute réflexion de fond. Ces nouvelles directives participent de cette logique anxiogène d'empilement de normes sécuritaires dont l'inefficacité n'a d'égal que leur multitude.

A l'inverse, le SNUipp-FSU continue de croire que l'école doit se recentrer sur ses missions d'enseignement et de transmission des valeurs républicaines. Ainsi, les enseignants, comme leurs élèves, ont singulièrement besoin de sérénité. Le SNUipp-FSU conserve l'espoir que les agents de terrain fassent preuve de discernement et ne fassent pas l'objet de pressions excessives.

Les secrétaires départementaux



S. CATELLA



Y. CHAUVIN



J. QUERE



A. SIGAUD